

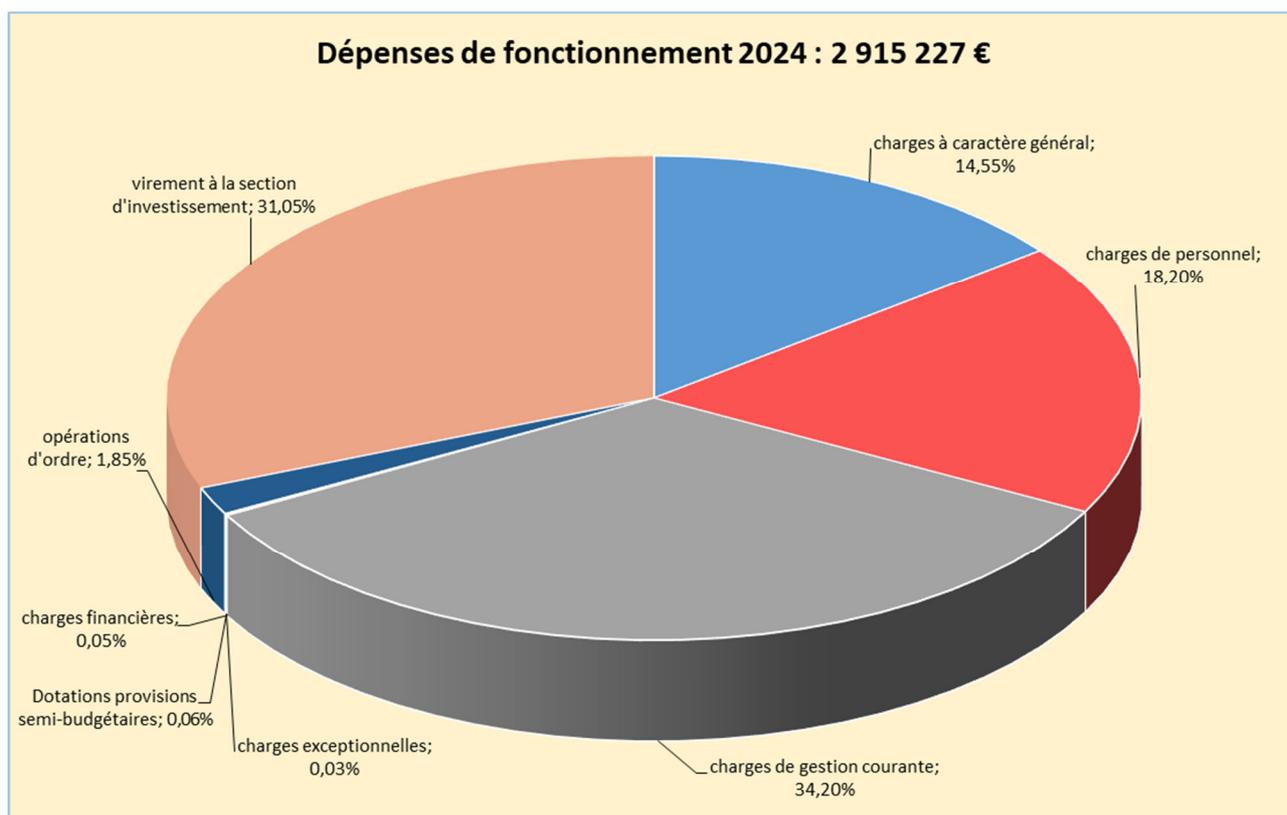
# BUDGET

## LES RÉSULTATS 2023

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 077 362 €	3 016 800 €	1 143 135 €	1 706 996 €
↓		↓	
<b>excédent de l'année 2023</b> 1 939 439 €		<b>excédent de l'année 2023</b> 563 862	

Au terme des opérations comptables de l'année 2023, l'excédent de clôture s'élève à + 2.503.301 €.

## LE BUDGET PRIMITIF 2024



### La fiscalité à Saint-Porchaire en 2024

La taxe d'habitation sur les résidences principales a progressivement disparu ; l'Etat s'est donc engagé à compenser cette perte de recettes fiscales. Il a alors été décidé que les départements allaient voir leur taxe foncière sur le bâti transférée aux communes.

Ainsi, il est demandé depuis l'année dernière de fixer un taux de référence en cumulant le taux communal avec celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale qui est égale en Charente-Maritime à 21,50%.

Ainsi, pour notre commune, sans modification des taux, la commune a voté un taux de 36,29 %, soit 14,79 + 21,50.